

GARANTIE ASSISTANCE

ASSOCIÉ À LA PRESTATION MAINTENANCE

MARS 2017



Le principe

ALD Automotive garantit suivant les conditions prévues à la convention d'assistance*, votre mobilité en cas de panne, d'accident, de tentative de vol, ou d'acte de vandalisme de votre véhicule.

ALD Automotive prend notamment en charge les interventions suivantes :

- Dépannage/remorquage sans franchise kilométrique
- Un véhicule relais à disposition jusqu'à 30 jours
- Votre hébergement en cas d'immobilisation du véhicule plus de 24 h
- Retour au domicile ou poursuite du voyage en cas d'immobilisation du véhicule plus de 48 h (train 1ère classe ou taxi)
- Une fois votre véhicule réparé, notre assistance vous fournit les moyens d'aller le récupérer

Vos avantages

- Votre mobilité est garantie 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, en France et à l'étranger.
- Intervention dépannage/remorquage, y compris en cas de crevaison, perte ou vol de clés, panne ou erreur de carburant.
- Hébergement, retour au domicile ou poursuite du voyage en cas d'immobilisation du véhicule (voir détail des conditions de la convention d'assistance*).

Pour recevoir plus d'informations sur le contenu et les conditions de cette prestation, nous vous invitons à nous contacter sur aldautomotive.fr

LET'S DRIVE TOGETHER

